



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

=====
PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

=====
COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 102/CCMP/08-2024

L'an deux mil vingt et quatre et le mercredi quatorze août à quatorze heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2, sise au Lycée de Tokoin 1.

Tous les membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le projet de lettre de commande relatif à l'acquisition de logiciel de supervision, de gestion du réseau et de contrôle d'accès au bâtiment de la Direction des ressources et supports informatiques (DRSI), dont la société DISTRI-PROMO (DP) est attributaire provisoire, pour un montant toutes taxes comprises de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-huit (9 998 848) francs CFA.

Après examen dudit projet de lettre de commande, la CCMP note sa conformité au modèle de contrat contenu dans le dossier de demande de cotation validé.

En conséquence, la CCMP donne son avis de non objection pour la signature de la lettre de commande précitée avec la société DISTRI-PROMO (DP).

En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 0197/MEF/CAB du 24 septembre 2012 fixant les modalités d'immatriculation des lettres de commande et des marchés, le contrat signé et approuvé en six (06) exemplaires, devront être transmis à la personne responsable des marchés publics (PRMP) pour immatriculation, avant toute notification au titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures dix minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé :

Le Rapporteur,

Membre,

Le Président,



M. YOVO Kwassi

Mme PADASSE Mazahalou

M. BOROZE Tchamye T-E.